
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

17 mars 2010
Français
Original : anglais

New York, 3-28 mai 2010

Rapatriement de l'ensemble de l'uranium neuf hautement enrichi d'origine russe aussi bien que du combustible utilisé de Roumanie**Document de travail présenté par la Roumanie et la Fédération de Russie**

1. En juin 2009, l'ensemble de l'uranium neuf hautement enrichi d'origine russe et le combustible utilisé se trouvant en Roumanie ont été rapatriés. Ces matières ont été prélevées et renvoyées à la Fédération de Russie par voie aérienne en vue du stockage dans des installations nucléaires sécurisées. Ces activités ont permis de réduire pour de bon la menace nucléaire, étant donné que les matières nucléaires sensibles se trouvant dans des sites civils ont été éliminées.
2. Le rapatriement de l'uranium hautement enrichi d'origine russe a été réalisé dans le cadre du programme de l'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire, grâce à un accord bilatéral conclu entre la Fédération de Russie et la Roumanie, et en étroite coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les États-Unis d'Amérique.
3. La gestion du combustible utilisé et des déchets radioactifs ainsi que du combustible neuf dans des conditions de sûreté et de sécurité représente un défi pour l'ensemble des États. Des solutions ont été mises en place et la question doit faire l'objet de nouvelles recherches. Les initiatives internationales telles que l'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire ont été lancées et se sont révélées utiles en ce sens qu'elles ont contribué à améliorer la sécurité dans le domaine nucléaire. Les activités menées dans le cadre du programme de l'Initiative mondiale ont permis de réduire considérablement la quantité de matières nucléaires et radiologiques sensibles se trouvant dans des sites civils partout dans le monde et de protéger ces matières. La fin des expéditions de matières en provenance de Roumanie a signifié le rapatriement d'une quantité importante de combustible d'uranium neuf hautement enrichi d'origine russe en provenance de plusieurs pays dont les suivants : Serbie, Bulgarie, Hongrie, Jamahiriya arabe libyenne, Ouzbékistan, Kazakhstan, Pologne, Allemagne, République tchèque, Lettonie et Viet Nam, résultat obtenu depuis le démarrage du programme de l'Initiative mondiale.



4. Les programmes pour le développement de l'énergie nucléaire doivent se poursuivre compte dûment tenu de la sûreté nucléaire, en particulier eu égard à l'application des normes de sûreté de l'AIEA, l'objectif étant de maintenir et de promouvoir une norme élevée de sûreté au niveau international. Les États doivent prendre en compte la grande importance de la coopération internationale pour le renforcement de la sûreté nucléaire et, à cet égard, adhérer aux conventions internationales sur la sûreté conclues sous les auspices de l'AIEA, notamment la Convention sur la sûreté nucléaire et la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

5. On transporte les matières nucléaires et radioactives par toutes sortes de moyens. Ce processus doit se dérouler dans des conditions de sûreté et de sécurité. C'est pourquoi tous les États devraient prendre les mesures nécessaires et mettre en place les arrangements appropriés pour garantir les normes les plus élevées de sûreté des matières et des installations nucléaires. Un rang de priorité élevé devrait être accordé à la coopération internationale, régionale et bilatérale au titre d'un cadre juridique approprié, en particulier par le biais de l'adhésion à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et par l'application du Règlement de transport des matières radioactives édicté par l'AIEA.
